



# Chauffage performant

Primes économies d'énergie pour l'installation d'un **système de chauffage performant** dans les logements (dits « résidentiels »).  
 La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos partenaires Agir Plus d'EDF dont vous trouverez la liste sur le site [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr).

## Primes pour les particuliers au 1<sup>er</sup> mars 2026

Catégorie	Résidentiel (Sans conditions de ressources)	Résidentiel (Sous conditions de ressources) *
Mise en place d'une pompe à chaleur air-air d'une puissance calorifique ≤ à 3,14 kW	450 € / unité	450 € / unité
Mise en place d'une pompe à chaleur air-air d'une puissance calorifique > à 3,4 kW et ≤ à 4,3 kW	500 € / unité	500 € / unité
Mise en place d'une pompe à chaleur air-air d'une puissance calorifique > à 4,3 kW et ≤ à 6,5 kW	550 € / unité	550 € / unité
Mise en place d'une pompe à chaleur air-air d'une puissance calorifique > à 6,5 kW	650 € / unité	650 € / unité

\* Consultez le plafond de ressources fixé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur [www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)